

A l'intention de :

M. Joviado, Maire de Buzet s/Tarn, Mme Guerrero, chargée des affaires scolaires, M. Rimfray, Mme Laporte, Mme Pecqueux, Mme Sablé, Mme Pratmarty, Mme Roujean, Mme Labastie, M. Barbara, Mme Bex, Mme Jordy, parents d'élèves, Mme Deroyer, Mme Bonnet, Mme Weber, Mme Gayral, Mme Herbert, M. Soubiran, Mme Estrade, Mme Cioppani, Mme Auriol, enseignants.

C.C. : Madame Montrejeau, Inspectrice de l'Éducation Nationale

Buzet-sur-Tarn, le dimanche 10 mars 2024

Circonscription IEN
HAUTE GARONNE 23
FRONTON

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
PUBLIQUE ÉMILE MASSIO

Affaire suivie par
M. Philippe FILERI
Téléphone
0534265030

Courriel
ce.0311647X@actoulouse.fr

Adresse
80 avenue Noël Célestin
Cunnac
31660 BUZET-SUR-TARN

Objet : Procès-verbal du Conseil d'école du 7 novembre 2023 - Année scolaire 2023-2024

Sont présents :

Mme Guerrero, chargée des affaires scolaires,
Mme Pecqueux, Mme Lainé, Mme Bousquet-Mosqueda, Mme Sablé, Mme Pratmarty, Mme Rigaud, parents d'élèves,
Mme Deroyer, Mme Bonnet, Mme Weber, Mme Gayral, Mme Herbert, M. Soubiran, Mme Estrade, Mme Cioppani, enseignant(e)s

Sont excusé(es) :

M. Joviado, Maire de Buzet s/Tarn,
M. Rimfray, M. Barbara, Mme Labastie, Mme Roujean,
Mme Auriol (quotité 50%),

Ce Conseil démarre à 18h05



Préambule

- **Présentations**

M. Fileri présente les nouveaux membres du Conseil. A la suite, les membres du Conseil se présentent aux nouveaux parents représentants, Mme Lainé, Mme Bousquet-Mosqueda, Mme Rigaud et aux nouvelles enseignantes, Mme Deroyer et Mme Herbert.

- **Rôle et attributions du Conseil d'école**

M. Fileri rappelle le rôle et les attributions du Conseil d'école :

- Le Conseil d'école est une instance tripartite où siègent les élus communaux, le corps enseignants et les représentants de parents.
- Le Conseil se réunit généralement trois fois dans l'année pour un volume horaire annuel de six heures afin de traiter les questions de l'école.
- C'est une instance de votation sur le règlement intérieur, les rythmes scolaires, ...
- C'est une instance consultative pour les sujets éducatifs, de vie de l'école notamment
- C'est enfin une instance informative pour tous les sujets qui constituent le volet pédagogique.

- **Secrétaire de séance pour l'année en cours à définir**

La prise de notes du premier Conseil est assurée par Madame Cioppani, Mme Pecqueux prendra en charge le compte-rendu du 2nd Conseil et Mme Weber le 3ème.



1°) Fonctionnement, vie de l'école (18:10-19:00)

- **Règlement intérieur de l'école : modifications à apporter, validation**

La dernière modification du règlement avait été apportée le 23 mai 2023, lors du 3^{ème} Conseil d'école de l'année scolaire passée. Il s'agissait alors de la mise en place du protocole pHARe dans ce règlement.

Un point reste à préciser : la dénomination précise des classes sortant par les deux portails. En effet, le profil pédagogique 2023-2024, réintroduisant le cours double CE2-CM1, rend caduque les dénominations « portail CM » et « portail CP-CE ». Il est convenu que les classes seront nommément citées.

Ce point sera précisé dans le règlement intérieur de l'école accessible à cette url :

- <https://buzet-sur-tarn.fr/ecole-elementaire/reglement-interieur-de-lecole/> > 2. 3. *Horaires et aménagement du temps scolaire* également en **Annexe 1-1**.

- **ENT : consultation des membres du Conseil pour avis**

Le Conseil est consulté pour étudier la mise en place, sur l'école, d'un ENT (Espace Numérique de Travail) en lieu et place du site internet existant.

C'est une recommandation de l'Education Nationale avec une volonté d'inscrire les écoles primaires dans un environnement identique à celui des établissements du secondaire facilitant la communication entre l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

M. Fileri y voit un intérêt, justement, sur ce versant de la communication : il utilise actuellement une solution de e-mailing dont la version gratuite est bridée à trois cents mails par jour ce qui est insuffisant pour une diffusion à l'ensemble des responsables légaux (plus de quatre cents).

Le choix de l'école s'orienterait vers la solution « ENT Ecole » développée par Beneylu, solution sélectionnée par la région Occitanie qui la propose à l'ensemble de ses communes au tarif de 45 € par école et par an.

Les représentants des parents accueillent favorablement cette solution.

Si cet outil devait être mise en place, les enseignants souhaitent néanmoins pouvoir conserver la possibilité d'utiliser les outils de communication traditionnels : cahier de liaison de classe et agenda papier.

Une précision est apportée par M. Fileri : la mise en place d'un ENT doit être décidé conjointement avec l'école maternelle. Dans cette visée, ce point a également été mis à l'ordre du jour du Conseil d'école de la maternelle.

La mairie donne son accord pour financer cet ENT.

L'avis du Conseil étant favorable, les modalités d'inscription seront communiquées par l'école à Madame Guerrero. Dans l'idéal, il faudrait que l'espace numérique soit ouvert pour le 3^{ème} trimestre de cette année scolaire afin de permettre à chacun de se familiariser avec ce nouvel environnement et le lancer officiellement en septembre 2024.

- **Accès à l'école : cas particulier des fratries**

Ce point a été évoqué au point 1-1 de ce Conseil (cf. ci-dessus). Le cas particulier des fratries avait fait l'objet d'une précédente modification du Règlement Intérieur de l'école (section 2. 3. *Horaires et aménagement du temps scolaire*).

Néanmoins, les parents des CP nouvellement inscrits à l'école n'avaient pas connaissance de ce dispositif. Ce point n'était effectivement précisé dans la note de rentrée 2023-2024 (cf. **Annexe 1-2**) ; il le sera pour la prochaine rentrée scolaire.

- **Temps de récréation : retour des enseignants**

Les récréations se déroulent dans de très bonnes conditions ; les élèves jouent et les conflits qui peuvent survenir sont traités sur ces mêmes temps.

Les représentants de parents rapportent des incivilités qui se dérouleraient aux toilettes. Pour l'équipe pédagogique, il n'y a pas de retour confirmant cela ; les toilettes sont propres et il n'y a pas d'enfants faisant ce type de retour aux enseignants de surveillance. Les enseignants resteront néanmoins vigilants sur leur temps de surveillance et rappelleront à chacun qu'il est important, lorsque des incivilités sont constatées, d'en référer aux adultes en charge de surveillance.

- **Réunion de rentrée à destination des parents et présence des élèves**

Les représentants de parents remontent que des parents souhaiteraient pouvoir assister à cette réunion avec leur(s) enfant(s) pour des questions d'organisations.

Les enseignants font remarquer que cette réunion s'adresse à des adultes et qu'il est très difficile pour des enfants de rester calme sur ce temps relativement long pour eux puisqu'une réunion de rentrée dure environ une heure. Par ailleurs, il est très difficile pour un enseignant de suivre le fil de sa réunion lorsque celle-ci est perturbée par un parasitage sonore. Ils souhaitent donc conserver ce principe d'organisation.

M. Fileri confirme ce souhait mais propose d'avancer l'annonce des dates de réunion notamment pour les CP qui ont la date la plus proche de la rentrée (le jeudi 7 septembre 2023 pour cette année scolaire > cf. note d'information en **Annexe 1-3**). Dans l'idéal, cette date pourrait même être annoncée à la fin de l'année scolaire en cours, annonce qui donnerait le temps à tous les parents de s'organiser au mieux.

Cette proposition convient à tous.

- **Liaison Ecole-Alae : modalités de communication et temps de concertation**

La liaison Ecole-Alae est entretenue par des échanges réguliers, échanges directs et au coup par coup selon les besoins entre animateurs et enseignants ou entre Mme Azema, Directrice de l'Alae et M. Fileri, Directeur de l'école.

Au-delà de ces échanges, et afin de renforcer cette liaison entre les deux structures, M. Fileri et Mme Azema ont mis en place, cette année, une réunion de liaison qui se déroule une fois par période.

Cette réunion a pour objet d'aborder la question des règles ou projets communs, pour le fonctionnement ou les aménagements de la cour par exemple, de faire le point sur les relations entre les élèves, de se coordonner sur des dispositifs particuliers (protocole PHARe, pour autre exemple).

La première réunion a eu lieu le vendredi 20 octobre 2023.

- **Participation des parents aux élections des représentants de parents d'élèves**

Il y a eu cette année, 51,5 % de participation à ces élections (58,7 % pour l'an passé), une participation importante, similaire à l'année 2018 (58,1 %).

Les détails du résultat à ces élections sont donnés en **Annexe 1-4**.

- **Planning des actions prévues par ABC**

Mme Pecqueux présente à l'ensemble des membres du Conseil le planning des actions prévues par l'Association ABC pour cette année scolaire.

Ces actions sont consignées dans l'**Annexe 1-5**.



- **2°) Pédagogie (19:00-20:00)**

- **Projection de l'évolution des effectifs sur les années scolaires à venir (rentrée 2024, 2025, 2026)**

M. Fileri présente sa projection des effectifs pour les trois années à venir : **Annexe 2-1**.

Il évoque le différentiel entre les cohortes qui partent et celles qui arrivent ; les cohortes CP sont en moyenne de 35-40 élèves, celles des CM2 de 45-50 élèves soit un différentiel de 10 élèves.

Mme Guerrero précise que les programmes de construction en cours permettront vraisemblablement de compenser ce différentiel pour les années à venir.

- **Présentation et fonctionnement du Rased**

M. Fileri rappelle le fonctionnement de ce dispositif : c'est un dispositif d'aides spécialisées, un ensemble cohérent d'actions mises en œuvre dans les écoles par des enseignants spécialisés de l'Education Nationale.

Cette équipe est composée d'un psychologue scolaire, Monsieur Martineau, et d'une maîtresse E, Madame Mouyssac. Ils travaillent auprès des enfants en liaison avec les enseignants, les parents et éventuellement les partenaires extérieurs, pendant le temps scolaire. C'est un service public gratuit.

L'objectif du Rased est de prévenir et réduire les difficultés des élèves pour les amener à mieux réussir leur scolarité à l'école maternelle et élémentaire.

Il est à la disposition des familles pour des demandes particulières concernant leurs enfants, en liaison avec l'école. Les membres du réseau sont soumis au secret professionnel. L'aide apportée aux enfants par la maîtresse E à dominante pédagogique (ayant pour objectif d'aider l'élève à dépasser ses difficultés d'apprentissage et maîtriser les méthodes de travail).

Le psychologue scolaire intervient dans la prévention des difficultés scolaires, l'accueil et le suivi des enfants relevant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS pour les situations de handicap) ainsi qu'à l'orientation des élèves en grandes difficultés. Il participe aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation pour les élèves bénéficiant d'un PPS.

L'aide se met en place après information et autorisation des parents (pour le psychologue scolaire, pas pour la maîtresse E).

La maîtresse E est centrée sur les CP et les CE1 (éventuellement les CE2), l'enfant est suivi en petit groupe. Cette année, Madame Mouyssac interviendra un jour par semaine pendant dix semaines sur l'école. Ses interventions démarreront sur la période 4 (après les congés de février).

Les représentants de parents d'élèves regrettent que son intervention ne se fasse pas plus tôt pour les CP et les CE1, à la suite des évaluations nationales. M. Fileri répond que son calendrier est validé par Madame l'Inspectrice qui fixe ses priorités d'intervention. Cela étant, d'autres dispositifs d'aide sont à la disposition de l'équipe enseignante en complément de ses interventions (l'APC ou la mise en œuvre d'un PPRE par exemple).

Les coordonnées du Rased sont en **Annexe 2-2**.

- **Evaluations Nationales CP-CE1-CM1**

Les enseignants qui ont eu en charge ces évaluations présentent les résultats à ces évaluations :

CP : La compréhension est bien réussie, la manipulation des phonèmes et syllabes est parfaite. En mathématiques, la résolution de problèmes est la sous-discipline la plus chutée.

CE1 : La lecture à haute voix, la numération, la lecture de nombre est réussie. Comprendre des phrases à l'oral, le vocabulaire le repérage spatial et les calculs en ligne seront à travailler.

CM1 : Le protocole est un QCM. La compréhension est bonne mais la fluidité de la lecture à voix haute et le vocabulaire font défaut. Le calcul posé et le calcul mental sont à surveiller.

- **Projet d'école :**

- **Volet « EMC & Climat scolaire » : Organisation du Conseil des délégués**

L'organisation du Conseil des délégués, les années passées n'était pas satisfaisante : un enseignant menait le Conseil, à raison de 10 conseils/an ce qui obligeait à une répartition dans les autres classes.

Cette année, il y aura un Conseil par période, donc cinq, et des Conseils selon les besoins. M. Fileri prendra sur son temps de direction pour les mener.

Un conseil se déroule en trois temps :

- Le message des adultes de l'école qui inclut la structure Alae
- Le message des élèves aux adultes
- Les projets

Sur ce versant des projets, le 1^{er} Conseil a travaillé sur un réaménagement de la cour avec une clarification des espaces et une optimisation des espaces inoccupés.

Par exemple, la zone herbeuse qui jouxte le préfabriqué de Madame Gayral n'est pas exploitée. Pourquoi ne pas installer des tables et réserver cet espace à la lecture, à des jeux de société, aux échecs ? La commune souhaite apporter sa contribution à ce sujet, durant l'hiver, par la plantation d'arbres.

Au-delà du bénéfice premier que l'on voit à optimiser ces espaces, une implication des élèves dans ce projet les incitera à un plus grand respect des lieux, c'est en tous cas le pari qui est fait dans la mise en œuvre de ce Conseil.

La proposition de projet est bien sûr à l'initiative des élèves mais également des adultes qui, par-là, peuvent insuffler une dynamique.

- **Volet « Outils de l'évaluation » : Evaluation CM2 de fin de cursus élémentaire**

Ces évaluations sont un moment fort de l'année de CM2 mais également de la scolarité primaire car elles clôturent le cursus élémentaire. Elles se résument à un protocole d'évaluation finale constitué de 65 items en français et 62 items en mathématiques.

Elles sont utilisées dans le cadre de la liaison école-collège et transmises aux équipes des collèges d'affectation.

Les résultats à ces évaluations d'école ainsi que l'historique des années passées (2017 > 2023) sont présentés en **Annexe 2-3**.

Le courrier envoyé aux familles à la fin de l'année est commenté par Madame Cioppani et M. Fileri. Ce courrier détaille les résultats dans les sous-disciplines et donne des pistes de travail : cf. **Annexe 2-4**.

Des exemples d'exercice résolus par des élèves illustrent les remarques faites par les enseignants de CM2, en mathématique comme en français. Ces exemples sont présentés à la suite du courrier commenté ci-dessus : cf.

- **Education à la sexualité (EAS) :**
 - **Ce que disent les textes**

Les textes référents sont présentés, en synthèse, par M. Fileri.

L'éducation à la sexualité est une composante du parcours éducatif de santé et de l'éducation du citoyen.

C'est est une démarche éducative qui concerne des questions de santé publique, la promotion d'une culture de l'égalité, la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes. L'Education à la sexualité contribue à l'apprentissage.

Une information et une éducation à la sexualité doivent être dispensées dans les écoles (les collèges et les lycées) à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge.

À ce niveau d'âge, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Son approche globale et positive doit être adaptée à chaque âge et à chaque niveau d'enseignement. Cette approche est articulée autour de trois axes :

1. Un axe biologique
2. Un axe social
3. Un axe psycho-affectif

Ces trois axes sont détaillés dans **l'Annexe 2-5**.

- **Ce qui est mise en œuvre dans l'école**

Sur l'école, les CM2 bénéficient de l'intervention de Madame Mathieu, infirmière du collège de Bessières qui vient en soutien des enseignants sur trois séances.

Il y a également des interventions ponctuelles dans les autres classe (exemple de Madame Weber qui travaille sur l'égalité fille-garçon dans un livre de lecture).

Néanmoins, l'équipe enseignante fera un point EAS en Conseil des maîtres afin de présenter les sujets traités par classe d'âge à un prochain Conseil d'école.

- **EPS :**
 - **Natation : Organisation pour cette année scolaire et les années scolaires à venir**

L'organisation des séances de natation a été modifiée cette année. L'équipe a choisi de se concentrer sur les deux années de CM (CE2 et CM2 les années passées) afin d'éviter une déperdition entre deux sessions suivies par un même élève :

- Il n'y a pas de déperdition d'acquisition entre le CM1 et le CM2
- Cela permet de gagner une séance en CM2, celle dédiée à l'évaluation initiale (on part de l'évaluation finale faite en CM2)
- On axe l'évaluation des deux niveaux exclusivement sur le « Savoir Nager en Sécurité » (ASNS), plus sur « Aisance Nautique » moins exigeante.

On devrait, avec ce dispositif gagner en efficacité. Cela est d'autant plus important qu'une session maintenant est constituée de huit séances et non dix comme les années passées (plus d'écoles vont à la piscine ce qui impacte le nombre de créneaux).

Pour cette année scolaire les sessions sont organisées comme suit :

Session 1 : CM1-CM2 (Mme Cioppini) & CM1 (Mme Estrade)

Session 2 : CM1 (M. Soubiran) & CM2 (Mme Auriol)

A noter que les CE2 de M. Soubiran seront accueillis chez les CE2 des deux autres classes CE2 afin que tous les CE2 de l'école soient logés à la même enseigne. A charge, pour les enseignantes de prévoir leur accueil sur des disciplines communes (Ex : Travail en sciences, en géographie, ...).

Un retour sera fait au second Conseil d'école pour présenter les résultats obtenus par les élèves qui ont suivi ces sessions.

- **Projet Rugby « Toucher 2s »**

Un intervenant va venir dans l'école avec son matériel pour trois séances. Les CP-CE1-CE2 commencent en novembre 2023. Les CM1 et CM2 débutent en avril 2024.

- **Activité musicale avec intervenant :**
 - **Organisation & Projets des classes**

Mme Dutilleul, intervenante musique, reprend ses fonctions.

- **Retour sur la semaine « Musique » des CE1 et des CM1-CM2**

La classe de Mme Weber et celle de Mme Cioppini participent au stage percussions mis en place.

- **Propositions de projets locaux :**
 - **Visite de la prairie des glaces : retour**

M. Tegon responsable de son exploitation agricole et de l'atelier « La prairie des glaces » a accueilli deux classes de l'école afin de présenter le fonctionnement de son atelier.

Il y a eu la visite des CM1 de Mme Estrade et les CM1-CM2 de Mme Cioppini le 19/10/2023. Le bus a été financé par l'agence du Crédit Agricole de Bessières. Les échanges ont été très intéressants et un compte rendu sera envoyé à M. Tegon.

- **La flamme Olympique**

La flamme olympique passe à Villemur-sur-Tarn, le 17 mai 2024. Mme Guerrero propose que les élèves de l'école, ce jour-là se rende à vélo à Villemur via la voie verte.

M. Soubiran, M. Fileri pensent engager leur classe.

Les enseignantes pensent que cette épreuve est difficile à réaliser, notamment pour les petits. Mme Estrade évoque le revêtement de la piste cyclable, peu agréable (ballaste). M. Fileri avance qu'il faudra, bien sûr, reconnaître au préalable le parcours et préparer les élèves. Il évoque l'occasion, pour les enseignants, de faire passer à leurs élèves le « Savoir Rouler à Vélo » qui fait partie des programmes (3 niveaux différents).

Mme Guerrero, insiste sur le fait que c'est un événement dont il faudrait faire profiter les élèves : elle proposera un financement bus pour se rendre sur place.

Ce point sera rediscuté lors du prochain Conseil d'école.

- **Etude des abeilles**

Mme Guerrero partage le fait qu'un père d'élève souhaite devenir apiculteur. Il a proposé des interventions pédagogiques à destination de l'école afin de présenter la vie des abeilles et son métier.

Mme Guerrero a pris contact avec le CCAS qui serait en mesure de financer des tenues spéciales pour que les élèves puissent assister à la fabrication du miel.

Mme Weber pense que ce n'est pas réalisable.

M. Fileri propose donc de prendre contact avec l'équipe de circonscription pour voir avec elle les conditions de mise en œuvre de ce type de sortie.



Abord de l'école

- **Demande d'aménagement extérieur ; racks à vélos côté stade**

Les représentants de parents présentent cette demande d'équipement à Mme Guerrero qui ne voit pas d'objection à cette installation. Elle propose, après validation par la commune, de prévoir le même équipement devant le parking cantine.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, ce Conseil est levé à 20h15.

Mme Cioppani,
Secrétaire de séance

M. Fileri,
Directeur de l'école